

Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie en 2016

SPECIMEN
NE PAS RENVOYER



Siret xxx xxx xxx xxx xxxx

Nom et coordonnées de la personne ayant répondu à ce questionnaire :

Nom du correspondant :

Service, Titre, fonction :

Téléphone :

Courriel :

Insee

Service de Statistique
5 Rue Claude Bloch

Service de Statistiques Nationales d'Entreprises 5 Rue Claude Bloch

BP 95137

14024 Caen Cedex

Pour tout renseignement concernant cette enquête vous pouvez

contacter:

Tel: Courriel: contact-XX-ssne@insee.fr

Questionnaire à retourner avant le : 09/10/2017

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire**. Visa **n° 2017X082EC** du Ministre de l'économie et du Ministre de l'action et des comptes publics, valable pour l'année 2017. Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal que de répression économique.

ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout comptes publics défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

- Questionnaire confidentiel destiné à l'Insee. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux personnes physiques concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Insee.

	I - Informations générales
Si votre code	e votre établissement : (pré rempli, + Imprimer ici le libellé de l'activité) e APE a été modifié , merci de l'indiquer : ode APE commence par 33 : votre activité est-elle réalisée uniquement chez le client ? OUI
. Le dernier et	ffectif connu (au 31/12) pour l'établissement est compris entre et (pré rempli). as le cas, merci d'indiquer ici votre effectif salarié au 31/12/2016 :
Si NON, pré	ement a-t-il une activité de production ou fabrication (industrielle, artisanale ou énergétique) ? OUI NON cisez clairement la nature de l'établissement (gestion administrative, comptable ou informatique, R&D, centre d'é
	ne à ce questionnaire regroupe-t-elle les réponses de plusieurs établissements ? OUT DE NON DE PROPRIÉTE DE L'IDENTITÉ DE L'IDEN
	II – Questions qualitatives sur la gestion des déchets
a	tablissement, la gestion des déchets constitue principalement: (une seule réponse) une préoccupation environnementale un enjeu économique un moyen de rationaliser le fonctionnement de vos services (traitement des déchets par filière) des contraintes ou des obligations ne organisation de la gestion des déchets dans votre établissement? Oui Non quels moyens avez-vous affectés à dette organisation? (plusieurs réponses possibles) personnel dédié à la gestion des déchets sensibilisation et formation du personnel à la gestion des déchets mise à disposition d'équipements de tri des déchets recours à un préstataire intervenant à l'intérieur de votre établissement pour collecter et trier les déchets autre, veuillez préciser.
Comment co	onnaissez volus les quantités de déchets produits dans votre établissement ? (plusieurs réponses possibles par les factures des collecteurs et/ou des organismes de traitement des déchets par des pesages autre (coefficients techniques, caractérisation), veuillez préciser :
Au sein de v kemple : si le veau de l'entre a 🏻	etre entreprise, la gestion des déchets s'effectue-t-elle au niveau de : (plusieurs réponses possibles) Le st effectué au niveau de l'établissement indiquez « établissement » même si la facturation est gérée au eprise votre établissement b uvotre entreprise c uvotre groupe/réseau uutre, veuillez préciser :
	quelles sont les actions à mener en priorité ? réduction des emballages reçus (demander aux fournisseurs de limiter les quantités d'emballage) réduction des chutes, pertes et rebuts recherche de nouvelles filières de recyclage développement du tri sélectif autre, yeuillez préciser :

III - Production de déchets non dangereux en 2016

- Pour chaque type de déchets produit, veuillez cocher la case « catégorie de déchets » concernée puis remplir la ligne correspondante.
- Sont considérés ici comme « déchets » toutes les matières destinées à l'abandon, ainsi que celles recyclées, valorisées, traitées (en interne : sur site ou en externe) ou mises en décharge.

La définition d'un déchet est donc indépendante de la destination du déchet, ainsi que des notions économiques liées à sa gestion (coûts d'élimination ou bénéfices lors de la valorisation). Les déchets, ré-introduits dans le processus de production de l'établissement, ne doivent pas être comptabilisés (voir notice explicative).

- Les déchets concernés par cette enquête sont les déchets non dangereux. Cette enquête ne porte donc pas sur les substances explosives, inflammables, nocives, toxiques etc...comme les déchets de préparations chimiques, les déchets acides....Tous déchets souillés par une substance dangereuse (chiffons souillés, verre souillé, bois traité avec des substances dangereuses...), sont considérés comme des déchets dangereux.
- No. of the court for a section of the court of the court

		estionnaire en tonnes iorsque vous le ière décimale (ex : pour 320 Kg, indiqu		pour la ligne G1	1 « palettes »). En cas de quantite interieure a 1	ι
	·	<u>1 - Qua</u>	antité de boues et effluents non dar	ngereux		
E	Existe-t-il sur votre site :	a - une station d'épuration ? b - une station de pré-traitement ?	Oui □ Oui □	Non □ Non □		
	Le tableau suivant concerne les renseigner les informations der		a case ou les cases de la colonne « cat	tégorie de déch	pets produits par votre établissement puis de	
		Quantité de boues produite en 2016	Traitement des déchets cochez la ou les cases concernées		Mode de traitement des déchets indiquez le pourcentage par mode	
	Catégorie de déchets cochez la case si vous produisez	réponse de préférence en tonne	hors site, collectés par		Incinération Valorisatio Station (avec ou sans (matière,	

cochez la case si vous produisez				11015	Site, Collect	ies pai	<u>' </u>		\				Valorisation	l l
ce déchet	Quantité totale (en humide)	dont teneur en matière sèche	sur site	Prestataire spécialisé ou autre	DUDIICS	Votre établissement ou entrephise			Compostage	Station d'épuration	Méthanisation	(a vec ou sans récupération d'énergie)	(matière, alim. animale)	Mise en décharge
□ N1 Boues de STEP (uniquement si vous avez une station d'épuration sur votre site)	TONNES ou m³	lI %	0					%	%		%	%	%	%
■ N2 Autres boues ou effluents (eaux usées)	TONNES ou m²	ll %			5 <u>d</u>			%	%	%	%	%	%	%

2 - Quartité de déchets organiques non dangereux

Le tableau suivant concerne les déchets organiques (y compris les déchets alimentaires). Merci de cocher la case ou les cases de la colonne « catégorie de déchets » produits par votre établissement puis de **renseigner** les informations demandées.

Catégorie de déchets	Quantité produite en cochez la gules cases concernées						Mode de traitement des déchets indiquez le pourcentage par mode								
categorie de decliets cochez la case si vous produisez ce déchet	2016 Réponse de préférence en tonne	sur site	$\overline{}$	site, collect		Epandage	Compostage	Station d'épuration	Méthanisation	Incinération (avec ou sans récupération d'énergie)	Valorisation (matière, a lim a nimale)	Mise en décharge			
O1 Déchets organiques d'origine végétale (fruits, légumes, brisures de pain, déchets verts)	TONNES OU m²	0	0	0	0	%	%	%	%	%	<u> </u> %	%			
O2 Autres déchets organiques (origine animale ou mélange animal/végétal)	TONNES ou m²	0	0	0	0	<u> </u> %	<u> </u> %	%	%	%	<u> </u> %	%			

3 - Quantité de déchets non dangereux non triés

Le tableau suivant concerne les déchets non-triés (en mélange). Merci de **cocher la case** si ce déchet est produit par votre établissement puis de **renseigner** les informations demandées.

Catégorie de		Part d'emballages dans la quantité de déchets produit		6	coc		t des déchets cases conce		Mode de traitement des déchets indiquez le pourcentage par mode						
déchets cochez la case si vous produisez ce déchet	Quantité produite en 2016 Réponse de préférence en tonne	produit le % contenu da	ir chaque déchet 6 d'emballages ans ce déchet lun % approximatif)	Compactage des déchets indiquez si vos déchets ont été compactés	sur site	Prestataire spécialisé ou autre	s site; collect Services publics	És par Votre Établissement ou entreprise	Recyclage, valorisation matière	Valorisation organique, compostage, épandage	In dinération avec récupération d'énergie	In cinération sans récupération d'énergie	mis e en	centre de tri*	
☐ P1 Déchets en mélange	TONNES ou m³	0% 100% □ □	autre II %	Oui 🗖 Non 🗖	0	٥	0		%	% <u> </u>	1	%	%	<u> </u> %	

4 - Quantité de déchets non dangereux triés

Le tableau suivant concerne les déchets triés selon leur nature. Merci de cocher la case ou les cases de la colonne « catégorie de déchets » produits par votre établissement

puis de renseigner les informations demandées Traitement des déchets Mode de traitement des déchets Part d'emballages dans la Compactage indiquez le pourcentage par mode cochez la ou les cases concernées quantité de déchets produit Quantité produite en des déchets hors site, collectés par Catégorie de déchets 2016 indiauez si Valorisation Incinération Incinération cochez la case si vous Indiquez pour chaque déchet Řecyclage, Réponse de préférence vos déchets organique. avec sans mise en centre de Prestataire Votre produisez ce déchet produit le % d'emballages sur site valorisation Services en tonne ont été spécialisé ou átabliss compostage. récupération récupération décharge tri* contenu dans ce déchet matière publics compactés autre. ou entreprise épandage d'énergie d'én ergie (il peut s'agir d'un % approximatif) 0% 100% autre A1 Déchets de verre Oui
Non 1% 1% ш 1 % TONNES ou m3 0% 100% autre Oui D Non D ■ B1 Métaux ferreux _|% _|% TONNES ou m3 ☐ B2 Métaux non 0% 100% autre ferreux |___|% __|% TONNES ou m3 (aluminium, cuivre...) ■ B3 Métaux en 0% 100% autre 1% 1% 1% 1 70 mélange TONNES ou m3 C1 Polvéthylène basse et haute densité (film, sac d'emballage, Oui
Non bidon, pot...) et polystyrène expansé TONNES ou m3 ☐ C2 Autres matières autre Oui
Non plastiques (y compris l 1% _|% 1% TONNES ou/ 1% PVC) □ D1 Cartons Oui
Non _|% |% |% TONNES ou 0% 100% autre D2 Papiers Oui
Non _|% _|% _|% _|% _|% _|% _1 % TONNES ou m³ □ D3 Papiers et 0% 100% autre Oui
Non |% |% |% |% cartons en mélange TONNES ou m3 1 7/0

^{*}N'utilisez cette colonne que si vous ne connaissez pas la destination finale du déchet après passage par le centre de tri

		Part d'emballages dans la quantité de déchets produit	Compactage	co	Traitemen	t des déche s cases cond		Mode de traitement des déchets indiquez le pourcentage par mode						
Catégorie de déchets cochez la case si vous produisez ce déchet	Quantité produite en 2016 Réponse de préférence en tonne	Indiquez pour chaque déchet produit le % d'emballages contenu dans ce déchet (il peut s'agir d'un % approximatif)	des déchets indiquez si vos déchets ont été compactés	sur site	hors Prestataire spécialisé ou autre	site, collecté Services publics	Votre établissement ou entreprise	Recyclage, valorisation matière	Valorisation organique, compostage, épandage	Incinération <u>avec</u> récupération d'énergie	Incinération sans récupération d'én ergie	Mise en décharge	centre de tri*	
☐ E1 Déchets textiles et de cuir	 TONNES ou m³	0% 100% autre	Oui 🗆 Non 🗅		٥	٥	٥	%	1 1%	%	%	%	%	
☐ F1 Pneumatiques	 TONNES ou m³		Oui 🗆 Non 🗅	٥		٥	٥	<u> </u> %		%	%		%	
☐ F2 Autres déchets de caoutchouc	 TONNES ou m³		Oui 🗆 Non 🗅					// */	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	%	%	%	%	
☐ G1 Palettes perdues et usagées	TONNES ou nombre		Oui 🗆 Non 🗅	٥	0	-	A		%	%	%	%	%	
□ G2 Caisses et cagettes en bois usagées	 TONNES ou m³		Oui 🗆 Non 🗅	•	- <			%	%	ll%	ll%	<u> </u> %	<u> </u> %	
G3 Copeaux, sciures, écorces ou plaquettes	TONNES ou m³		Oui 🗆 Non 🗅	0			0	%	%	%	%	%	%	
G4 Bois en mélange	 TONNES ou m³	0% 100% autre	Oui 🗆 Non 🗗		7	٥	٥	%	%	%	%	%	ll%	
□ H1 Déchets minéraux	TONNES ou m³		Oui 🗆 Non 🗨	/5/			٥	ll%	%			%	%	
☐ I1 Equipement hors d'usage (machine et mobilier hors d'usage, sauf DEEE : pile, batterie et accumulateur ou équipement repris par le fournisseur)	 TONNES ou m³		Out Non			٥		<u> </u> %	%	%	%	%	<u> </u> %	
☐ M1 Déchets de cantine/restaurant d'entreprise	TONNES ou m³	9% 100% autre	Oui 🗆 Non 🗅	٥	0	0		%	%	%	%	%	%	
□ Autres déchets non dangereux	TONNES OU DE	9% 100% autre	Oui 🗆 Non 🗅	٥	0	0	0	%	%	%	%	%	%	

^{*} N'utilisez cette colonne que si vous ne connaissez pas la destination finale du déchet après passage par le centre de tri

Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête (recherche des données + remplissage du questionnaire) ? I_____ I heures I____ I minutes

Notice explicative

Partie III : Produc	tion de déchets non dangereux
	Les déchets non dangereux, ré-introduits dans le processus de production <u>de l'établissement,</u> <u>ne doivent pas être comptabilisés.</u>
Déchets	Pour les établissements des secteurs de l'industrie : ne seront pas comptabilisés, les déchets automatiquement recyclés par les procédés de fabrication qui les ont produits, tels que les chutes de production qui sont réintroduites en tête de process <u>au sein du même établissement</u> (par exemple : les chutes de métal).
	Par contre, un déchet (par exemple : déchets de bois) incinéré sur le site pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité doit être comptabilisé comme <u>déchet valorisé énergétiquement sur le site</u> .
	Dès lors qu'un déchet sort de son site de production, il doit être comptabilisé.
	Les déchets suivants ne figurent pas dans le questionnaire et ne doivent pas être comptabilisés :
	Piles, batteries accumulateurs et huiles usagées : faisant l'objet d'un suivi specifique (filières de la responsabilité élargie du producteur qui finance leur traitement) ils ne sont pas traités en tant que tels dans cette enquête.
Quantités produites	Si vous ne connaissez pas vos quantités de déchets, il est possible de les estimer en multipliant par exemple le volume de votre benne par le nombre de collectes dans l'année.
	Si vos déchets sont collectés par un prestataire externe, outre les factures, les bordereaux d'enlèvement contiennent des informations relatives aux guantités.
	Indiquez si les déchets sont traités sur votre site, ou qui collecte vos déchets, s'ils sont traités en dehors de votre site.
Traitement des déchets (site de collecte)	Le terme «Services publics» désigne les services fournis par la commune ou la structure intercommunale pour la collecte des déchets ménagers et assimilés. En pratique la collecte est effectuée soit par la collectivité (exploitation en régie) soit par une société délégataire (prestataire sous contrat avec la collectivité)
(Site de Collecte)	Dès lors que l'établissement a établi un contrat spécifique pour la gestion de la collecte des déchets avec un prestataire spécialisé, la case « Prestataire spécialisé » devra être cochée.
<	Choisissez «Votre établissement» si vous vous chargez vous-même de la collecte des déchets et de leur transport jusqu'au lieu de leur élimination.
Mode de traitement des déchets	Pour chaque déchet, indiquez le pourcentage des tonnages concernés par le ou les mode(s) de traitement, que le déchet soit éliminé en interne ou en externe. La somme en ligne de ces pourcentages doit faire 100%. (Pour les déchets de la partie 3 et 4 voir précisions au verso).
	Pour chaque catégorie de déchets produits, il vous est demandé d'indiquer le % d'emballages contenus dans ces déchets. Soit :
Part d'emballage	- il ne s'agit que d'emballage (cochez 100%),
	 il n'y a aucun emballage (cochez 0%), une partie des déchets est constituée d'emballage. Dans ce cas, merci d'estimer approximativement leur part (5 %, 10 %,50 %, etc.) et de renseigner la case « autre ».
	Exemples : les déchets de films plastiques d'emballages sont à comptabiliser dans la partie 4, catégorie C2 s'ils sont mélangés à d'autres plastiques. L'information demandée est le pourcentage que représentent les emballages dans ces déchets plastiques.
	Les rebuts de production des industries de l'emballage ne sont pas considérés comme des emballages.
	Un fabriquant de bouteille en verre ayant des déchets de verre (A1) indiquera aucun emballage (soit 0 %) si ces bouteilles sont emballées dans du carton.
	Un fabriquant de boisson, ayant des déchets de verre exclusivement composés de bouteilles en verre, indiquera 100 % en part d'emballage pour la catégorie déchets de verre (A1).

Partie III - 2 : Quantité de déchets organiques non dangereux

Ces déchets concernent principalement les établissements de l'industrie agro-alimentaire et du commerce alimentaire. Il peut s'agir de résidus organiques d'origine végétale ou animale issus de la préparation des aliments, de produits impropres à la consommation humaine ou animale, de produits périmés ou invendus non repris, de déchets d'échantillonnage, de matières organiques évacuées lors des opérations de nettoyage des installations (<u>eaux blanches</u> par exemple), des <u>déchets verts</u>... Les <u>refus de dégrillages</u> organiques sont aussi à comptabiliser dans ces catégories.

Ces déchets n'incluent pas les déchets des cantines, restaurants qui correspondent à la rubrique « M1 - Déchets de cantine/restaurant d'entreprise » (tableau 4) ni les déchets en mélange pouvant contenir des substances organiques qui doivent figurer dans le tableau 3.

Parties III-3 et III-4: Quantité de déchets non dangereux en mélange (3) et quantité de déchets non dangereux non mélangés (4) Recyclage, valorisation matière : valorisation du déchet comme matière première de recyclage (cas du verre, des métaux, des papiers-cartons ou des matières plastiques...), réutilisation (de palettes, fûts, bouteilles, rechapage de pneumatiques etc.). La valorisation matière des déchets organiques comprend la production de matières fertilisantes, par exemple. Valorisation organique, épandage, compostage: fermentation des résidus agricoles ou urbains mélangés ou non avec de la terre végétale. On obtient ainsi du compost qui est un mélange de résidus organiques et minéraux, pouvant être utilisé pour l'amendement des terres agricoles. Incinération avec récupération d'énergie : envoi dans des usines d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie ou dans des installations spécialisées (qui elles font de la valorisation énergétique) et toutes autres utilisations des déchets sur site pour la production d'énergie (exemple : déchets de bois dans les chaudières.) traitement des ordures ménagères ou dans des installations spècialisées, voire sur site. Mode de Mise en décharge : décharges de classe 2 (pour orqures ménagères et déchets assimilés) et de traitement des déchets Centre de tri : Il s'agit en pratique d'une étape intermédiaire de collecte des déchets.

Incinération sans récupération d'énergie : incinération sans fécupération de chaleur en unités de

classe 3 (déchets inertes : terre et cailloux), installations de stockage ou d'enfouissement.

Si vous connaissez la destination finale du déchet après passage par le centre de tri (recyclage, mise en décharge, ...), le pourcentage serà renseigné au niveau de la colonne représentant cette destination finale (recyclage mise en décharge ...).

Si vous ne connaissez pas cette destination finale, le pourcentage sera renseigné au niveau de la colonne «centre de tri »

Cette catégorie comprend aussi les centres de transfert, de regroupement et de transit des déchets ainsi que les activités de démentage et de démantèlement.

nor

Les déchets non dangereux en mélange, souvent appelés « DIB » (Déchets Industriels Banals), sont composes de matières différentes (verre, papiers-cartons, métaux, plastiques, caoutchouc, bois, textile-euiis, déchèts alimentaires dans leur emballage...). Les déchets en mélange sont donc des dèchets non triés et/ou résiduels.

Déchets triés (3)

Łes déchets composés d'une seule matière (exemples : mélange de films d'emballage, de polystycène, etc.) sont considérés comme des déchets non mélangés et relèvent de la partie 4 du questionnaire.

Si vous ne connaissez pas la quantité exacte de vos déchets en mélange (par exemple, en cas de collecte municipale), merci d'en faire une estimation (par exemple, en calculant le volume de vos bennes, de vos big bags - en m3- et en multipliant par le nombre de ramassages en 2016)

Déchets d'équipements hors d'usage (I1) (exemple les cartouches d'encre) : il ne faut pas inclure dans cette catégorie les déchets repris par votre fournisseur (c'est lui qui les déclare en déchets), ni les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) qui sont pour l'essentiel des déchets dangereux, ni les appareils électroménagers rapportés par vos clients. Doivent figurer dans cette rubrique vos machines, équipements non dangereux, mobiliers hors d'usage... Sous cette rubrique, ne déclarer que les déchets de votre établissement.

Déchets (4)

Déchets de cantine/restaurant d'entreprise (M1) : correspond strictement aux déchets des cantines triés et restaurants réservés au personnel de votre établissement. Ne pas déclarer les déchets alimentaires des cafétérias et restaurants dédiés au public externe.

Autres déchets non dangereux : correspond à vos déchets non dangereux produits en 2016 non répertoriés dans ce questionnaire. Précisez alors bien de quel type de déchets il s'agit.